

Stratégie commune Union européenne - Afrique
1ère Rencontre syndicale Europe – Afrique
Lisbonne 26 et 27 octobre 2007
Déclaration syndicale en vue du Sommet UE-Afrique

Mettre l'emploi décent au cœur de la Stratégie commune
Union Européenne - Afrique

1. Les syndicats de la CSI et de la CES se félicitent que les chefs d'État et de gouvernement des deux continents se soient mis d'accord sur le principe d'une Stratégie commune Union européenne-Afrique reflétant les besoins et aspirations des peuples d'Europe et d'Afrique. Nous nous félicitons de la volonté de l'Union européenne de s'affranchir des relations de type bailleurs de fonds/bénéficiaires entretenues par le passé au profit d'un authentique partenariat entre partenaires égaux. Malgré ses insuffisances le Partenariat Euro-Med est un premier exemple. Enfin, nous soutenons la place centrale qui sera accordée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la Stratégie commune et sommes convaincus que ce partenariat doit pouvoir aider les pays africains à atteindre ces objectifs.
2. Les syndicats d'Europe et d'Afrique insistent pour que le travail décent soit placé au cœur de la Stratégie commune et devienne ainsi la pierre angulaire de sociétés justes, démocratiques et participatives en Europe et en Afrique. Ces deux continents sont aujourd'hui confrontés à une précarisation croissante de l'emploi résultant de la dérégulation des marchés du travail. Seule la création d'emplois décents permet de sortir de manière durable de la pauvreté. En Afrique en particulier, la majorité des femmes, des hommes et des jeunes ont un emploi informel, précaire, non productif et non rémunérateur, qui n'est ni reconnu ni protégé par la loi. Ils ne peuvent pas bénéficier des droits des travailleurs et n'ont généralement pas accès à la protection sociale. L'agenda de l'OIT pour l'emploi décent, qui dépasse d'ailleurs largement les normes fondamentales, représente une base solide pour un développement économique et social durable et équilibré permettant à chacun et à chacune de vivre dans la dignité avec un emploi productif librement choisi, une protection sociale et un dialogue social institutionnalisé et autonome, le tout intégrant la dimension de genre à tous les niveaux.
3. Les syndicats d'Afrique et d'Europe se félicitent que la promotion de la gouvernance démocratique soit un élément central du dialogue et du partenariat Europe-Afrique. La gouvernance démocratique doit être envisagée dans sa globalité et inclure le respect des droits humains et des travailleurs ainsi que des normes du travail, l'état de droit, le renforcement des institutions, la participation des partenaires sociaux, ou encore la lutte contre la corruption. Les syndicats d'Europe et d'Afrique exigent que le dialogue social soit au cœur de la Stratégie commune. En effet, la pleine participation des partenaires sociaux à la vie économique et sociale du pays répond non seulement à des exigences de démocratie participative mais est également source de développement social, de paix sociale et de compétitivité économique. Le dialogue social est un instrument privilégié permettant d'arriver à des consensus socio-économiques porteurs de développement et, pour cette raison, le rôle des partenaires sociaux se distingue de celui des autres organisations de la société civile. La reconnaissance de ce rôle spécifique doit figurer d'une façon claire dans les actions du partenariat EU-Afrique. A ce titre les syndicats demandent à être systématiquement inclus dans l'élaboration des programmes indicatifs nationaux et régionaux (PIN et PIR) et soient considérés comme des acteurs de développement à part entière ayant accès à l'aide publique au développement.

4. Les syndicats d'Afrique et d'Europe demandent que la Stratégie commune affirme et reconnaisse que la ratification et le respect des normes fondamentales du travail sont une condition nécessaire au développement durable des pays africains et européens. La Stratégie commune doit prévoir des mécanismes, des programmes et des actions permettant la mise en œuvre effective des principes et des droits fondamentaux du travail reconnus dans la Déclaration de 1998 de l'OIT. En effet, ces normes sont encore trop souvent bafouées sur le continent africain où le travail forcé, les pires formes de travail des enfants ou encore de graves discriminations sur les marchés de l'emploi persistent. La gravité des violations des droits syndicaux est une source de grande inquiétude, comme le démontre la violence de la répression antisyndicale au Zimbabwe. Si, dans certains pays africains, la liberté d'association est inexistante, dans d'autres, les syndicats indépendants sont considérés comme des opposants au gouvernement, les dirigeants et militants syndicaux faisant l'objet de menaces de mort, de violence policière ou de meurtres. Tous les gouvernements doivent agir afin de mettre fin à ces violations. Les femmes syndicalistes ne sont pas épargnées puisqu'elles sont également victimes de répression, notamment dans les secteurs de l'exportation et dans les zones franches d'export, lorsqu'elles tentent de s'organiser pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail.
5. Dans le cadre de la Stratégie commune, les syndicats européens et africains demandent que l'UE exige des entreprises européennes investissant en Afrique qu'elles respectent les normes internationales de responsabilité sociale et environnementale, telles que les lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales ou encore la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. En effet, d'importants capitaux européens sont investis en Afrique, notamment dans les secteurs de l'extraction minière ou pétrolière, et c'est précisément dans ces secteurs que de très graves violations du droit du travail national et international se produisent, et ce sur fonds de conflit armés ou de guerre civile.
6. Les flux migratoires représentent un aspect important des relations entre l'Europe et l'Afrique. Les pays d'émigration souffrent d'un profond déficit d'emplois qui est à l'origine de la migration. Dans les pays d'accueil, les travailleurs migrants africains subissent souvent des conditions de vie et de travail inhumaines. On assiste à une féminisation de la migration. Les femmes, qui représentent la moitié des migrants, courent des risques accrus. Nous demandons que la Stratégie commune mette en place un cadre de négociation basé sur les droits humains, entre pays d'origine et pays d'accueil. Ce cadre doit promouvoir le travail décent pour les migrants et migrantes sur la base des Conventions 97 et 143 de l'OIT et de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les droits syndicaux des travailleurs migrants doivent être reconnus et soutenus. La fuite de cerveaux et de personnel qualifié pose de réelles difficultés pour le développement des pays africains auxquelles des solutions justes et négociées entre États et partenaires sociaux d'Europe et d'Afrique doivent être trouvées. Il importe, par ailleurs, que la gestion des flux migratoires se fasse dans le strict respect des systèmes de relations industrielles propres à chaque pays. Enfin, les partenaires sociaux doivent être pleinement associés aux prises de décision dans le domaine de la migration, de la mobilité et de l'emploi.
7. Les syndicats d'Afrique et d'Europe exigent que l'intégration régionale ait une réelle dimension sociale; ceci est un défi tant en Europe qu'en Afrique. Le commerce entre les deux continents doit être au service du développement des pays africains. Aussi, les syndicats demandent à la Commission Européenne de ne pas imposer des exigences commerciales allant au delà de celles prévues dans le cadre de l'OMC. Par ailleurs, les syndicats estiment que l'intégration commerciale au niveau africain, qui est encore dans une phase initiale, est une condition préalable à la finalisation d'accords commerciaux bi-régionaux. En conséquence, les syndicats considèrent que la date butoir

du 31 décembre 2007 pour la signature des Accords de Partenariat Economique doit être revue afin de permettre aux États africains de consolider leur intégration régionale. Toutes les politiques économiques qui ont été imposées sans que les syndicats ne soient consultés, ont engendré l'aggravation du chômage et de la pauvreté, vecteurs d'émigration.

8. Les syndicats d'Europe et d'Afrique insistent une fois de plus sur l'urgence en matière de financement du développement afin que les Objectifs du Millénaire pour le Développement puissent être atteints. Bien que les pays de l'Union Européenne fournissent plus de la moitié de toute l'aide au développement du monde, à ce jour, seuls la Suède, la Norvège¹, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Danemark ont atteint l'objectif fixé au niveau international d'y consacrer 0,7% du revenu national brut (PNB). Si l'objectif intermédiaire fixé pour l'Europe des 15² de 0,39% du PNB en 2006 a été officiellement atteint, il est important de souligner que l'allègement de la dette gonfle artificiellement ces résultats. En effet, si on enlève l'allègement de la dette de l'Irak et du Nigeria, on constate que les progressions européennes en matière d'aide publique sont extrêmement lentes. Par ailleurs, les syndicats demandent aux gouvernements européens d'annuler de manière très urgente la totalité de la dette bilatérale des pays africains, en particulier des plus vulnérables qui respectent les droits humains. De même, les pays européens doivent coordonner leurs positions au sein des Institutions Financières Internationales afin que l'intégralité de la dette multilatérale de ces pays soit également annulée sans que ne soient imposées des conditions allant à l'encontre de l'intérêt des populations.
9. Les syndicats d'Afrique et d'Europe soutiennent la décision d'inclure le changement climatique parmi les thèmes prioritaires de la Stratégie commune. Si l'ensemble de la planète subit les effets de la dégradation de notre environnement, il convient de souligner que ce sont les pays en développement qui sont le plus gravement affectés. En particulier, le changement climatique pose de réels dangers pour la sécurité alimentaire et le droit à l'eau des peuples d'Afrique. La coopération dans ce domaine doit permettre de lier durablement préservation écologique, croissance économique et création d'emplois décents. Les syndicats estiment, par ailleurs, que l'UE et l'ensemble des pays industrialisés (signataires ou non) doivent intégrer le schéma prévu par le protocole de Kyoto.
10. Assurer la paix et la sécurité en Afrique doit être une priorité. La Stratégie EU-Afrique doit permettre non seulement à l'Union africaine d'améliorer la gestion des conflits, mais également de les prévenir, notamment par une amélioration des niveaux de vie des populations africaines au travers de la mise en place de l'agenda de l'OIT pour l'emploi décent.

¹ La Norvège est membre de l'Espace économique européen.

² Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.